

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'État
le 5 avril 2019

CONSEIL DE PARIS

Extrait du registre des délibérations

Séance des 1er, 2, 3 et 4 avril 2019

2019 DAE 163 Bourse du Travail 10e - subvention 2019 (156.500 euros) à la Commission Administrative de la Bourse du Travail de Paris et avenant n°5 à la convention pluriannuelle.

Mme Afaf GABELOTAUD, rapporteure

Le Conseil de Paris,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le décret n°70-301 du 3 avril 1970 portant réforme de la Bourse du Travail, modifié par le décret n°78-1029 du 18 octobre 1978 ;

Vu la convention de gestion pluriannuelle entre la Ville de Paris et la Commission Administrative de la Bourse du Travail de Paris en date du 19 décembre 2013 ;

Vu le projet de délibération en date du 19 mars 2019, par lequel Madame la Maire de Paris lui propose d'accorder une subvention de fonctionnement à la Commission Administrative de la Bourse du Travail et de l'autoriser à signer l'avenant N°5 à la convention pluriannuelle avec cet organisme ;

Sur le rapport présenté par Mme Afaf GABELOTAUD au nom de la 1ère Commission,

Délibère :

Article 1 : Madame la Maire de Paris, est autorisée à signer l'avenant n°5 à la convention pluriannuelle, dont le texte est joint à la présente délibération, avec la Commission Administrative de la Bourse du Travail.

Article 2 : Une subvention de 156 500 euros est attribuée à la Commission Administrative de la Bourse du Travail de Paris au titre de l'exercice 2019.

Article 3 : La dépense correspondante sera imputée au budget de fonctionnement de la Ville de Paris de l'exercice 2019, sous réserve de la décision de financement et de la disponibilité des crédits.

La Maire de Paris,

A handwritten signature in blue ink that reads "Anne Hidalgo". The signature is written in a cursive, flowing style.

Anne HIDALGO